



FONDATION RETRIBUTION À
PRIX COÛTANT DU COURANT
INJECTÉ (RPC)
COMPTES ANNUELS 2010

Commentaire sur la situation financière

L'intérêt porté aux subventions de la fondation RPC est toujours important. En 2010, 2999 nouvelles annonces ont été enregistrées. Le nombre d'installations de production a continué d'augmenter de manière fort réjouissante. Sur les 2874 installations ayant reçu un avis favorable, 1960 sont maintenant en service. Par rapport à l'exercice précédent, la fondation a ainsi pu verser davantage de subventions aux producteurs RPC. Du fait que de nombreuses installations ayant reçu l'autorisation n'ont pas encore été réalisées, le capital de fonds a encore augmenté en 2010.

Compte d'exploitation – augmentation des subventions versées

La fondation verse aux producteurs RPC un taux de rétribution à prix coûtant fixé, qu'elle finance en partie par les recettes provenant de la vente de la quantité d'énergie injectée aux prix du marché. La part dépassant le prix du marché est compensée par le supplément RPC versé par les consommateurs afin de promouvoir les énergies renouvelables.

En 2010, les recettes issues du supplément ont progressé pour s'établir à CHF 8 millions, en raison d'une consommation finale plus élevée. Etant donné que les installations mises en service ont été moins nombreuses que prévu, seule une partie des recettes a pu être versée aux producteurs. Le montant des subventions versé aux producteurs RPC s'élève à CHF 4 millions (dont CHF 3 millions de provisions), dont CHF 6 millions proviennent de la vente d'électricité aux prix du marché et CHF 71.8 millions du fonds RPC. Bas, le prix du marché 2010 a eu un effet de levier sur le montant des subventions, suite aux compensations décrites précédemment. Le montant évoqué de CHF 8 millions implique une augmentation de plus de la moitié par rapport à 2009.

Bilan et comptes de fonds – liquidités élevées et alimentation ultérieure du fonds

L'excédent de recettes mentionné a entraîné une augmentation du capital de fonds à CHF 115 millions au 31 décembre 2010. Depuis fin 2010, la fondation RPC investit dans des obligations suisses les fonds qui entretemps ne peuvent plus être utilisées pour le but premier. Tous les moyens financiers du fonds RPC sont réservés pour les installations ayant reçu un avis favorable, mais qui ne sont pas encore en service. Ils ne peuvent donc pas être utilisés à d'autres fins.

Un deuxième fonds vise à couvrir les risques liés aux projets de géothermie. Il est alimenté jusqu'à CHF 150 millions de CHF; au 31 décembre 2010, le capital de fonds s'élevait à CHF 130 millions.

Pour finir, le fonds pour les appels d'offres publics visant à promouvoir les mesures d'efficacité énergétique à durée déterminée a été alimenté jusqu'à CHF 9 millions.

Perspectives 2011

De nouvelles décisions positives ne pourront pas être émises avant juillet 2011, comme le prévoit la révision de la loi sur l'énergie, qui a été approuvée par le Parlement et prévoit une augmentation du supplément RPC. Plus de 2100 installations pourront ainsi être davantage subventionnées, dont quelque 1800 installations photovoltaïques.

Nous partons du principe que beaucoup d'installations ayant reçu une décision positive ne pourront pas encore être mises en service en 2011. De ce fait, les indemnités RPC réservées continueront d'être versées partiellement seulement, tandis que le capital de fonds RPC va continuer d'augmenter.

Compte d'exploitation

	Notes	1.1.-31.12.2010 Milliers en CHF	24.2.-31.12.2009 Milliers en CHF
Recettes provenant du supplément de la rétribution à prix coûtant (RPC)	2	258'751	249'148
Remboursement aux gros clients	2	12'791	-25'000
Rendement net du supplément RPC		<u>271'542</u>	<u>224'148</u>
Autres produits		-	2
Produit d'exploitation		271'542	224'150
Charges promotionnelles RPC		71'785	45'329
Résultat net de l'énergie d'ajustement		<u>581</u>	<u>2'062</u>
Charges nettes RPC	3	72'366	47'391
Rétributions aux producteurs pour le financement des frais supplémentaires (FFS) année en cours		33'182	28'284
Rétributions aux producteurs pour le FFS 2008 et périodes précédentes		<u>215</u>	<u>49'960</u>
Charges FFS	4	33'397	78'244
Charges liées aux appels d'offres publics	5	<u>963</u>	<u>158</u>
Charges liées à la promotion des énergies renouvelables		106'726	125'793
Bénéfice brut		164'816	98'357
Autres charges administratives	6	<u>5'509</u>	<u>7'357</u>
Résultat annuel avant résultat financier et modifications des fonds		159'307	91'000
Produits financiers		159	29
Charges financières		-1	-1
Résultat financier	7	<u>158</u>	<u>28</u>
Résultat annuel avant modification des fonds		159'465	91'028
Augmentation du capital de fonds RPC/FFS net		41'270	70'158
Augmentation du capital de fonds pour les appels d'offres publics net		8'037	842
Augmentation du capital de fonds pour les obligations résultant du cautionnement lié à la géothermie net		110'000	20'000
Rémunération des fonds	7	<u>158</u>	<u>28</u>
Résultat annuel après modifications des fonds		0	0

Bilan

Actif

	Notes	31.12.2010 Milliers en CHF	31.12.2009 Milliers en CHF
Créances résultant de livraisons et de prestations		59'754	49'280
Autres créances		46	10
Comptes de régularisation actifs		211	247
Intérêts courus des titres	8	1'447	-
Liquidités	9	137'615	110'133
Actif circulant		199'073	159'670
Titres	10	118'884	-
Actif immobilisé		118'884	-
ACTIF		317'957	159'670

Passif

	Notes	31.12.2010 Milliers en CHF	31.12.2009 Milliers en CHF
Capital de fondation		50	50
Capital de fonds RPC/FFS		111'549	70'178
Capital de fonds pour les appels d'offres publics		8'883	842
Capital de fonds pour les obligations résultant du cautionnement lié à la géothermie		130'060	20'007
Capital de fonds		250'492	91'027
Engagements résultant de livraisons et de prestations		37'572	11'043
Autres engagements	11	3'684	4'517
Comptes de régularisation passifs	12	23'062	52'933
Provisions	13	3'097	100
Fonds de tiers à court terme		67'415	68'593
Fonds de tiers		67'415	68'593
PASSIF		317'957	159'670

Comptes de fonds

A) Fonds RPC/FFS

	Notes	1.1.-31.12.2010 Milliers en CHF	24.2. -31.12.2009 Milliers en CHF
Solde d'ouverture		70'178	-
Part du supplément RPC disponible		147'033	195'791
Autres produits		-	2
Total affectation		147'033	195'793
Charges nettes RPC	3	72'366	47'391
Charges liées au financement des frais supplémentaires	4	33'397	78'244
Total utilisation		105'763	125'635
Total modification avant rémunération		41'270	70'158
Rémunération du fonds	7	101	20
Solde du compte au 31 décembre		111'549	70'178

B) Fonds pour les appels d'offres publics

	Notes	1.1.-31.12.2010 Milliers en CHF	24.2. -31.12.2009 Milliers en CHF
Solde d'ouverture		842	-
Part du supplément RPC disponible		9'000	1'000
Total affectation		9'000	1'000
Charges liées aux appels d'offres publics	5	963	158
Total utilisation		963	158
Total modification avant rémunération		8'037	842
Rémunération du fonds	7	4	-
Solde du compte au 31 décembre		8'883	842

C) Fonds pour les obligations résultant du cautionnement lié à la géothermie

	Notes	1.1.-31.12.2010 Milliers en CHF	24.2. -31.12.2009 Milliers en CHF
Solde d'ouverture		20'007	-
Part du supplément RPC disponible		110'000	20'000
Total affectation		110'000	20'000
Total utilisation		-	-
Total modification avant rémunération		110'000	20'000
Rémunération du fonds	7	53	7
Solde du compte au 31 décembre		130'060	20'007

1. Informations générales

Création

La fondation Rétribution à prix coûtant du courant injecté (RPC) a été créée le 24 février avec un capital de fondation de CHF 50 000.

But de la fondation

Selon les dispositions de la Loi sur l'énergie (LEne), de la Loi sur l'approvisionnement en électricité (LApEI) ainsi que des ordonnances y relatives, la fondation a pour but de réceptionner et de gérer les suppléments sur les coûts de transport des réseaux à haute tension mentionnés à l'article 15b, al. 1, LEne. Ces suppléments visent à promouvoir les énergies renouvelables. Ils servent en particulier à financer ce qui suit: la rétribution à prix coûtant du courant injecté pour la production d'électricité à partir d'énergies renouvelables, les frais supplémentaires, les coûts des appels d'offres publics pour l'efficacité énergétique dans le domaine de l'électricité et les pertes dues aux cautions visant à couvrir les risques inhérents aux installations de géothermie. Sont également financés les coûts mentionnés à l'article 24, al. 6 de l'Ordonnance sur l'approvisionnement en électricité, tels que les coûts de l'énergie d'ajustement et les frais d'exécution du groupe-bilan pour les énergies renouvelables.

Conseil de fondation au 31 décembre 2010

Peter Gruschow, président depuis le 24 février 2009
Hans Martin Tschudi, vice-président depuis le 24 février 2009
Gottfried Weber, membre depuis le 2 décembre 2009

Autorité de surveillance

Département fédéral de l'intérieur (DFI)

Organe de révision

KPMG SA, Zurich

Principes de présentation des comptes

Les comptes annuels correspondent aux dispositions de l'article 83a, CC. Toutefois, pour une fondation gérée de manière commerciale, les dispositions du droit de la société anonyme s'appliquent par analogie.

Conversion en monnaie étrangère: la comptabilité est effectuée dans la monnaie locale, c'est-à-dire en francs suisses. Les valeurs patrimoniales et les engagements comptabilisés en monnaie étrangère sont convertis au cours de la date de clôture du bilan. Les transactions en monnaie étrangère sont converties au cours moyen du mois pendant lequel la transaction a eu lieu. Les bénéfices et les pertes de cours sur les transactions en monnaie étrangère sont comptabilisés au même poste que la transaction sous-jacente et ont une influence sur le résultat de l'exercice.

Créances: les créances sont comptabilisées à leur valeur nominale, déduction faite des dépréciations économiquement nécessaires.

Liquidités: les liquidités comprennent les avoirs bancaires et sont portées au bilan à la valeur nominale.

Titres: les titres sous forme de placements à taux fixe sont conservés jusqu'à échéance et évalués au coût d'acquisition amorti (charges incluses) selon la méthode des intérêts effectifs. Si le prix d'achat est en dessous du pair, l'évaluation a lieu d'après les coûts d'acquisition.

Engagements: les engagements comprennent les dettes à court terme qui sont portées au bilan au montant du remboursement.

Provisions: une provision est constituée lorsqu'il y a un engagement fondé sur un événement antérieur à la date de clôture du bilan, dont le montant et/ou l'échéance est incertain mais peut être estimé.

Incertitudes liées aux estimations

La présentation des comptes requiert des estimations et des suppositions susceptibles d'avoir une influence déterminante sur les comptes annuels de la Fondation RPC. Concernant les valeurs patrimoniales et les engagements portés au bilan, les postes «Comptes de régularisation passifs» et «Provisions», en particulier, comprennent différentes suppositions et estimations qui pourraient nécessiter des adaptations importantes.

Les causes de possibles adaptations sont notamment les suivantes:

- Remboursement aux gros clients: le montant effectif des rétributions remonte au plus tôt à six mois après la clôture du bilan. En conséquence, des délimitations seront engagées sur la base des valeurs attendues de l'OFEN (office fédéral de l'énergie).
- Charges promotionnelles RPC: pour les sources d'énergie que constituent la biomasse et l'énergie hydraulique, les taux de rétribution seront encore adaptés ultérieurement en fonction des quantités. Par ailleurs, les rétributions pourront être augmentées ultérieurement sur la base des nouvelles déclarations. Enfin, des provisions seront constituées pour les procédures juridiques, à partir de l'évaluation des risques.
- Charges liées au financement des frais supplémentaires: Les rétributions pourront être augmentées ultérieurement sur la base des nouvelles déclarations.
- Energie d'ajustement: l'ordre de grandeur peut être adapté jusqu'à six mois après la fourniture de la prestation.

Evaluation des risques

Les risques de la fondation RPC sont identifiés dans un processus annuel récurrent, et la probabilité qu'ils surviennent et leurs conséquences éventuelles sont évaluées. Les risques importants sont ainsi, au travers de mesures appropriées décidées par le conseil de fondation, évités, réduits ou couverts.

2. Rendement net du supplément RPC

Le supplément sur la consommation finale est prélevé depuis le 1^{er} janvier 2009 et s'élève à 0.45 rp./kWh pour les années 2009 et 2010. Il est fixé chaque année par l'OFEN, de même que la répartition du supplément RPC entre les trois fonds.

Le remboursement aux gros clients est régi par l'art. 15b, al. 3 LEnE et est effectué rétroactivement par une demande à l'OFEN.

	1.1.-31.12.2010	24.2.-31.12.2009
	Milliers en CHF	Milliers en CHF
Preuve d'utilisation du supplément RPC prélevé		
Recettes provenant du supplément RPC	258'751	249'148
Remboursement aux gros consommateurs	12'791	-25'000
Autres charges administratives	-5'509	-7'357
	266'033	216'791
Supplément disponible pour le fonds		
Fonds RPC/FFS	147'033	195'791
Fonds pour les appels d'offres publics	9'000	1'000
Fonds pour les obligations résultant du cautionnement	110'000	20'000
	266'033	216'791
Répartition du supplément entre les fonds		
Preuve de remboursement aux gros consommateurs		
	Milliers en CHF	Milliers en CHF
Délimitations pour la période sous revue	-8'000	-25'000
Versements pour la période précédente (rétroactivement)	-4'209	-
Suppression des délimitations pour la période précédente	25'000	-
	12'791	-25'000
Remboursement aux gros consommateurs		

3. Attestation des charges nettes RPC

	1.1.-31.12.2010 Milliers en CHF	24.2. -31.12.2009 Milliers en CHF
Charges brutes force hydraulique	42'879	27'338
Charges brutes biomasse	46'696	37'874
Charges brutes géothermie	-	-
Charges brutes photovoltaïque	14'420	10'884
Charges brutes énergie éolienne	2'407	1'010
Total charges brutes RPC	106'402	77'106
Energie vendue du groupe-bilan pour les énergies renouvelables	34'617	31'777
Charges promotionnelles RPC	71'785	45'329
Produits liés à l'énergie d'ajustement	1'503	443
Charges liées à l'énergie d'ajustement	2'084	2'505
Résultat net pour l'énergie d'ajustement	581	2'062
Total charges nettes RPC	72'366	47'391

Deux raisons expliquent plus particulièrement l'augmentation des charges nettes RPC par rapport à l'exercice précédent: d'une part, la hausse de la production en raison du nombre plus élevé d'installations de production et d'autre part, la baisse du prix du marché, qui ne fait que légèrement progresser les recettes liées à l'énergie injectée, malgré des quantités en nette augmentation.

4. Charges liées au financement des frais supplémentaires

Selon l'article 7 LEnE, les entreprises d'approvisionnement en électricité (EAE) ont l'obligation de reprendre l'énergie de producteurs indépendants. Ce faisant, les EAE doivent s'acquitter de frais supplémentaires correspondant à la différence entre le prix garanti de 15 rp./kWh en moyenne et le prix d'achat conforme au prix du marché.

Avec l'introduction de la RPC en 2009, les modalités de décompte ont été adaptées. Jusqu'en 2008, les distributions étaient effectuées avec un décalage d'un an. Depuis 2009, la distribution se fait au cours de la période considérée. Conséquence de ce changement, les distributions pour les exercices 2008 et 2009 ont été imputées aux comptes annuels 2009. Le recul des charges FFS de 2008 à 2009 s'explique par le fait que seules les installations ayant été mises en service avant le 1^{er} janvier 2006 ont droit aux rétributions FFS. Les installations mises en service à une date ultérieure sont gérées depuis 2009 dans la RPC et leur droit au FFS est perdu.

5. Charges liées aux appels d'offres publics

Selon l'art. 4 OEnE, l'OFEN lance chaque année des appels d'offres publics pour la mise en œuvre de mesures d'efficacité temporaires, qui doivent avoir pour but de réduire la consommation d'électricité et d'accélérer le délai de commercialisation des nouvelles technologies.

6. Autres charges administratives

	1.1.-31.12.2010	24.2. -31.12.2009
	Milliers en CHF	Milliers en CHF
Frais d'exécution Swissgrid SA	3'730	4'661
Frais d'exécution Pool Energie Suisse SA	1'447	2'449
Frais d'exécution OFEN	65	148
Examen des remboursements des gros clients	76	-
Honoraires du conseil de fondation	28	17
Charges d'audit et de certification	113	17
Autres charges administratives	50	65
Total autres charges administratives	5'509	7'357

L'augmentation des frais d'audit et de certification est due à la première certification d'un système informatique.

7. Résultat financier et rémunération du fonds

Les produits financiers correspondent aux revenus des banques et des titres effectivement comptabilisés. L'affectation du résultat financier de 158 TCHF aux trois fonds est effectué directement, vu que des comptes et dépôts bancaires séparés existent pour chaque fonds.

8. Intérêts courus

	31.12.2010	31.12.2009
	Milliers en CHF	Milliers en CHF
Titres du fonds RPC/FFS	401	-
Titres du fonds pour les obligations résultant du cautionnement	1'046	-
Intérêts courus	1'447	-

9. Liquidités

	31.12.2010	31.12.2009
	Milliers en CHF	Milliers en CHF
Compte courant fonds RPC/FFS	78'639	92'629
Compte courant fonds pour les appels d'offres publics	9'836	833
Compte courant fonds pour les obligations résultant du cautionnement	49'140	16'671
Liquidités	137'615	110'133

10. Titres

	31.12.2010	31.12.2009
	Milliers en CHF	Milliers en CHF
Titres du fonds RPC/FFS	42'358	-
Titres du fonds pour les obligations résultant du cautionnement lié à la	76'526	-
Titres	118'884	-

Les moyens financiers qui ne sont momentanément pas nécessaires nécessaires à la réalisation des buts de la fondation sont investis depuis décembre 2010 dans des titres obligataires de corporations, banques cantonales et institutions de d'émission de lettres de gage suisses. Les produits d'intérêts sont intégralement crédités sur les fonds. L'activité de placement se fait dans le cadre des «principes de gestion des moyens financiers de la Fondation RPC» approuvés par l'OFEN.

10.a. Relevé de patrimoine fonds RPC/FFS

				31.12.2010	31.12.2009
Débiteurs	Instruments de Placement	Durée moyenne en années	Part en %	Milliers en CHF	Milliers en CHF
Etablissements financiers avec garantie de l'Etat	Liquidités	0	65	78'639	92'629
Cantons, y compris les banques cantonales avec garantie de l'Etat	Obligations	2.42	31	37'048	-
Instituts de lettres de gage	Lettres de	2.78	4	5'310	-
Total		0.86	100	120'997	

10.b. Relevé de patrimoine fonds pour les appels d'offres publics

				31.12.2010	31.12.2009
Débiteurs	Instruments de Placement	Durée moyenne en années	Part en %	Milliers en CHF	Milliers en CHF
Etablissements financiers avec garantie de l'Etat	Liquidités	0	100	9'836	833
Total		0	100	9'836	833

10.c. Relevé de patrimoine fonds pour les obligations de

				31.12.2010	31.12.2009
Débiteurs	Instruments de Placement	Durée moyenne en années	Part en %	Milliers en CHF	Milliers en CHF
Etablissements financiers avec garantie de l'Etat	Liquidités	0	39	49'140	16'671
Cantons, y compris les banques cantonales avec garantie de l'Etat	Obligations	4.05	43	53'696	-
Instituts de lettres de gage	Lettres de gage CH	4.44	18	22'830	-
Total		2.54	100	125'666	61'671

11. Autres engagements

	31.12.2010	31.12.2009
	Milliers en CHF	Milliers en CHF
Taxe à la valeur ajoutée	3'684	4'517
Autres engagements	3'684	4'517

12. Comptes de régularisation passifs

	31.12.2010	31.12.2009
	Milliers en CHF	Milliers en CHF
Remboursement aux gros clients	8'000	25'000
Financement des frais supplémentaires 4 ^e trimestre	11'691	9'300
Charges promotionnelles RPC 4 ^e trimestre	1'072	12'234
Autres	2'299	6'399
Comptes de régularisation passifs	23'062	52'933

13. Provisions

Il y a des provisions principalement pour les demandes de subventions ayant fait l'objet d'une décision négative de la part de la Fondation RPC, contre laquelle les demandeurs peuvent déposer un recours auprès de la Commission fédérale de l'électricité (EiCom). Les décisions exécutoires à ce propos sont en suspens.

Le rapport annuel est publié en allemand et français. En cas de différences d'interprétation, le texte allemand prévaut.



KPMG SA
Audit
Badenerstrasse 172
CH-8004 Zurich

Case postale
CH-8026 Zurich

Téléphone +41 44 249 31 31
Téléfax +41 44 249 23 19
Internet www.kpmg.ch

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels au Conseil de fondation de

Fondation Rétribution à prix coûtant du courant injecté (RPC), Frick

En notre qualité d'organe de révision nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Fondation Rétribution à prix coûtant du courant injecté (RPC) comprenant le compte d'exploitation, le bilan, les comptes de fonds et l'annexe, pages 2 à 12, pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2010.

Responsabilité du Conseil de fondation

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales et à l'acte de fondation, incombe au Conseil de fondation. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil de fondation est responsable du choix et de l'application des méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à émettre une opinion d'audit sur les comptes annuels. Nous avons réalisé notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses (NAS). Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalie significative.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Pour évaluer ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des évaluations effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base adéquate pour former notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2010 sont conformes à la loi suisse et à l'acte de fondation.



*Fondation Rétribution à prix coûtant du courant injecté (RPC)
Rapport de l'organe de révision
sur les comptes annuels
au Conseil de fondation*

Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 728 CO) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'art. 728a al. 1 ch. 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil de fondation.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels présentés.

KPMG SA

Orlando Lanfranchi
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable

Patricia Chanton Ryffel
Expert-réviseur agréée

Zurich, le 7 juin 2011

Fondation Rétribution à prix coûtant du courant injecté (RPC)

Téléphone +41 58 580 21 11

Fax +41 58 580 21 21

stiftung-kev@swissgrid.ch

www.stiftung-kev.ch/fr

Adresse postale

Fondation Rétribution à prix coûtant du courant injecté (RPC)

c/o swissgrid sa

Dammstrasse 3

Case postale 22

CH-5070 Frick